

TERMES DE REFERENCE

APPEL A PROJETS OUVERT POUR LES REGIONS ANOSY ET BOENY

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022 - FONDS TANY MEVA

Réf. AP-TM/2022/006

1. CONTEXTE

Tany Meva, une fondation environnementale à vocation communautaire, reconnue d'utilité publique, a pour mission de mobiliser et de gérer les ressources financières, afin de (i) promouvoir la gestion de l'environnement et le développement durable à Madagascar et dans les autres pays de l'Océan Indien et (ii) contribuer aux défis mondiaux en la matière à travers l'engagement actif des communautés locales.

Durant la mise en œuvre de son plan stratégique IV (2017-2021), Tany Meva a soutenu des actions, projets, et des programmes cadrant dans les quatre (04) thématiques qui s'alignent avec les objectifs du développement durable (ou ODD) à l'horizon 2030. En phase de transition vers le nouveau Plan Stratégique V pour la période 2022 – 2027 et dans le cadre de la campagne de financement 2022, Tany Meva soutiendra les initiatives cadrées dans les (03) thématiques ci-après :

- Le renforcement de la résilience communautaire face aux changements environnementaux ;
- L'amélioration du bien-être et des conditions de vie des communautés ;
- Ainsi que la Conservation et Restauration des écosystèmes naturels.

C'est dans ce contexte que la Fondation Tany Meva lance le présent appel à projets au titre de la campagne de financement 2022, avec deux régions cibles à savoir Boeny et Anosy.

2. OBJECTIF GLOBAL

Cet appel à projets ouvert a pour objectif de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (Vision 2030) et spécifiquement avec les trois (03) thématiques susmentionnées.

3. TYPES D'ACTIONS ET THEMATIQUES ELIGIBLES

Les détails sur les types d'actions éligibles sont fournis dans le Tableau 1 ci-dessous :

Thématiques	Types d'actions
1- Renforcement de la résilience communautaire face aux changements environnementaux	Actions et infrastructures favorables aux communautés dans les domaines de : # L'agroécologie
2- Amélioration du bien-être et des conditions de vie des communautés	# La gestion de l'eau # Les énergies renouvelables # La santé communautaire # L'éducation
3- Conservation et Restauration des écosystèmes naturels	# Conservation, restauration et exploitation durable des écosystèmes marins, lacustres et terrestres # Reboisement, gestion des feux et reforestation

4. ORGANISATIONS ELIGIBLES

Sont éligibles les promoteurs :

Promoteurs émergents	Promoteurs expérimentés
# Plateformes/Fédérations des Organisations Communautaires de Base, Associations, Coopératives, Institutions de formation/recherches, Organisations Non Gouvernementales (ONGs), Institutions Sans But Lucratif (ISBL) et le Secteur Privé, # Nouvellement créé mais les personnes ressources affectées au projet ont au moins 5 années d'expériences dans les domaines clés de l'action proposée # Créé ou ayant son siège social dans la région cible du projet	# Plateformes/Fédérations des Organisations Communautaires de Base, Associations, Coopératives, Institutions de formation/recherches, Organisations Non Gouvernementales (ONGs), Institutions Sans But Lucratif (ISBL) et le Secteur Privé # 5 ans d'existence et d'expérience dans les domaines clés de l'actions proposées # Ayant des expériences et déjà intervenu dans la région cible du projet

5. MONTANT, DUREE ET ZONES ELIGIBLES

Une enveloppe totale, l'équivalent de « deux cent mille dollars (ou 200 000 USD) » est allouée pour cet appel à projets et les détails de la répartition pour les deux régions sont récapitulés ci-après :

Intitulé	Région Boeny	Région Anosy
1-Enveloppe totale (dont) :	100 000 USD	100 000 USD
21- pour les organisations émergentes (30%)	1 projet de 30 000 USD	1 projet de 30 000 USD
22- pour les organisations expérimentées (70%)	1 projet de 70 000 USD	1 projet de 70 000 USD

1 USD = 3 950 Ariary

Une durée de convention de financement étalée sur cinq (05) ans est encouragée avec une période d'exécution/réalisation des activités-clés au cours des deux (02) ou trois (03) premières années, et les deux années restantes seraient focalisées sur le suivi-évaluation des résultats et des impacts, à la gestion d'adaptation, et surtout aux actions liées à la stratégie de sortie (pérennisation, éducation pour le changement de comportement, et autres).

6. CRITERES DE SELECTION

6.1 Recevabilité

- Proposition respectant le formulaire de Tany Meva tel qu'il est annexé dans les présents TdRs ; Proposition en version électronique à envoyer à l'adresse mail de la Fondation Tany Meva : appel@tanymeva.org (en objet : Réf. **AP-TM/2022/006**) ; Le dossier complet de proposition devra parvenir à la Fondation Tany Meva avant le Vendredi 29 Avril 2022 à 11 heures.

6.2 Éligibilité

- Projet répondant aux thématiques éligibles ;
- Propositions cadrées avec les paramètres clés dont le montant, la durée, et les sites éligibles (définis ci-dessus) ;
- Porteurs de projets ou organisations légalement constitués et répondant aux critères définis dans le paragraphe 4 (organisations éligibles) ;
- Niveau d'investissements/ Activités et fonctionnement respectant le ratio 80% et 20% ;
- Au moins 65% du financement seront destinés aux activités avec des résultats visibles/concrets/palpables (hard), et le reste pour les actions soft n'excédant pas 35% de la subvention (information, éducation, communication, et autres non visibles au terme du projet) ;
- Apport bénéficiaire d'au moins 10% du montant global du projet (en numéraire et/ou en nature) par le porteur du projet et/ou les publics cibles pour une meilleure appropriation/ implication des parties prenantes ;
- Indicateurs Objectivement vérifiables (IOVs), répondant à la méthode SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel) avec des hypothèses et sources de vérifications fiables ;
- Intégration de l'approche Genre et Développement dans la méthodologie d'intervention ;
- Et état zéro du projet bien défini et spécifié (quantifié/chiffré) ;

Autres éléments à considérer :

- Toutes les informations fournies doivent être justifiées et annexées dans l'offre ;
- Les documents exigés dans le formulaire et les TdRs doivent être également annexés ;
- Ne sont pas éligibles :
 - o L'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, notamment la modification des usages du sol ou l'interdiction d'accès aux utilisations traditionnelles des ressources naturelles, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
 - o Des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou des activités qui ne sont pas acceptées par ces communautés ;

- Le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

6.3 Faisabilité

- Projet ayant des impacts significatifs pour les trois dimensions : économique, sociale et environnementale ;
- Ressources humaines, matérielles et financières affectées dans le cadre du projet réelles/effectives et rationnelles ;
- Zone d'intervention du projet accessible au moins neuf (09) sur douze (12) mois (carte ou autres justifications à fournir) pour les actions de suivi ou autres activités de contrôle ;
- Sites d'intervention du projet concentrés afin d'avoir plus de visibilité d'impact et pour faciliter le suivi/accompagnement ;
- Activités clés du projet répondant au minimum de normes exigées (techniques, coûts référentiels par taille et par bénéficiaire, etc.), et cohérentes avec le contexte local et/ou la zone d'intervention ;
- Initiative ou projet justifié et accepté par toutes les parties prenantes à tous les niveaux via des Procès-Verbaux des réunions de consultations ou autres y afférents (autorités, élus, notables, tous acteurs et bénéficiaires du projet, etc.) ;
- Statut du terrain concerné par le projet accompagné des pièces justificatives certifiées ou visées par l'administration compétente à tous les niveaux (Certificat/titre foncier ou autres documents tels que lettre de donation, ou contrat de bail, etc.) ;
- Forte considération des éventuels impacts environnementaux, et socio-économiques négatifs ou des autres activités de sauvegarde du projet (selon les activités clés proposées) ;
- Risques exposés, justifiés et documentés dans une note synthétique avec les mesures adéquates ;
- Mise en exergue de l'efficacité (quantité) et de l'efficience (qualité) du projet avec une analyse mesurable (et autres valeurs ajoutées générées par le projet) ;
- Cadre logique fourni avec des indicateurs chiffrés/vérifiables (effets/impacts, résultats, activités, objectifs spécifiques, etc.) et en cohérence avec le budget (détaillé) ;
- Intégration d'une stratégie de sortie (pérennisation) dans le document de projet (avec au moins une lettre d'engagement des communautés/bénéficiaires, et/ou un accord de principe avec des partenaires/bailleurs potentiels, et un plan d'affaires à court et moyen terme, etc.) ;
- Mise en œuvre des actions transversales IEC/CC (Information, Education, Communication pour le Changement de Comportement), et des actions de visibilité/Communication institutionnelle (Tany Meva, porteur de projet, autres partenaires, etc.) ;

Tany Meva pourrait éventuellement être amenée à organiser une réconciliation/confrontation sur terrain de tous les documents et toutes les informations fournies.

7. MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers de soumission doivent être envoyés en version électronique à l'adresse email appel@tanymeva.org au plus tard **le vendredi 29 avril 2022 à 11 heures en** mentionnant comme objet de l'email « **Appel à projets ouvert - Fonds Tany Meva – Réf. AP-TM/2022/006** » ;

Pour toute demande d'information complémentaire, Tany Meva les encourage à transmettre leur requête à l'adresse appel@tanymeva.org.

8. NOTIFICATION

Il est à souligner qu'une seule proposition (respectant le formulaire de Tany Meva) par promoteur est recevable, et tous les promoteurs seront notifiés à chaque étape de sélection quel qu'en soit le résultat.

9. REUNION D'INFORMATION

Des séances d'information (présentielle ou virtuelle) seront organisées pour présenter les Termes de Référence. Ce sera également une opportunité pour les promoteurs de se procurer des informations plus détaillées ou d'obtenir des éclaircissements sur les éléments clés de l'appel.

La tenue des séances d'information sera communiquée ultérieurement dans le site web, et la page facebook de la Fondation Tany Meva (ou autres réseaux sociaux de la Fondation Tany Meva tels que LinkedIn, etc.). Ceux qui veulent s'inscrire à une réunion d'information sont sollicités d'envoyer un courriel à l'adresse mail appel@tanymeva.org au plus tard le **06 avril 2022** en précisant **le nom de l'organisation et la région qui intéresse le porteur de projet.**

10. LISTE DES ANNEXES AU FORMULAIRE DE SOUMISSION (CI-JOINT) :

- Lettre de requête des communautés bénéficiaires ou PV de réunion de consultation publique avec la fiche de présence visée par le Chef Fokontany ou toute autre entité administrative locale compétente ;
- Copie du récépissé ou tout autre document légal attestant l'existence de l'organisation ;
- Copie des lettres de référence ou tout autre document certifiant la bonne réalisation des projets similaires antérieures ;
- Deux derniers rapports financiers (fiables) ;
- CV des personnes ressources-clés de l'organisation
- Carte du site et documents justifiant la sécurité foncière des terrains concernés, visés par le Fokontany et la commune avec les coordonnées géographiques XY des sites ou de la zone d'intervention du projet ;
- Tout autre document justifiant les données relatives aux critères de recevabilité, d'éligibilité, et de faisabilité définis dans les paragraphes 6 (critères de sélection) ;